

Réf. 19		
Nom du Projet : Réforme du Code de procédure civile		Pays : Tchad
Lieu : Tchad		Personnel spécialisé fourni par votre société (profils) : ⇒ Expert juridique en matière civile, chef de mission
Nom du Client : Délégation de l'Union Européenne / Ordonnateur National du FED		Nombre d'employés ayant participé au projet : 02
Adresse :		Nombre de mois de travail ; durée du Projet : 02 hommes / mois
Date de démarrage (mois/année) : 10/2010	Date d'achèvement (mois/année) : 12/2010	Valeur approximative des services par Duradeve Consulting : 22 580 808 F CFA – 34 424 € Valeur approximative des services fournis par le Consortium : 62 315 915 F CFA – 95 000 €
Nom des consultants associés/partenaires éventuels : B&S Europe		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés : 1 homme / mois
Nom et fonctions des responsables: Olé Alain KAM, Associé Gérant, Duradeve Consulting Sarl		
Descriptif du projet : Dans le cadre du PRAJUST, qui doit consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance au Tchad par la réforme du système judiciaire et juridique, la mission doit appuyer l'élaboration d'un nouveau code de procédure civile Les résultats attendus de la mission sont : <ul style="list-style-type: none">➤ l'étude des textes applicables, l'étude sur le terrain et l'étude du projet de réforme du code de procédure civile sont présentées lors d'un atelier ;➤ le projet de réforme du code de procédure civile est transmis à la Commission de réforme judiciaire.		
Description des services effectivement rendus par votre personnel : Duradeve consulting a fourni le Chef de mission qui a organisé et coordonné : <ol style="list-style-type: none">1. Compilation puis analyse détaillée de l'ensemble des textes de procédure civile (traités, code, autres décrets, arrêtés) et du projet de réforme du code de procédure civile ;2. Étude approfondie sur le terrain auprès de magistrats, avocats, greffiers, membres de la société civile et plus généralement de toute personne susceptible d'apporter des éléments sur l'application des textes de procédure civile, évaluation du traitement des dossiers dans la pratique quotidienne (délais, renvois, gestion des audiences etc.) ; étude de la jurisprudence disponible des cours d'appel et de la Cour suprême en leurs arrêts relatifs à la procédure civile ;3. Présentation des conclusions de cette étude et des orientations proposées pour la rédaction du nouveau code de procédure civile ;4. Rédaction d'un avant-projet de code de procédure civile et s'il y a lieu d'une circulaire d'application ;5. A la fin de la mission, organisation d'un atelier pour la présentation de cet avant-projet puis intégration des résultats de l'atelier dans l'avant-projet définitif en vue de sa soumission à la Commission de réforme judiciaire.		